

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

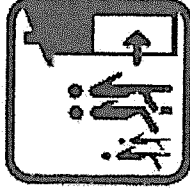
***La sécurité de tous dépend
du comportement
de chacun.***

**CONSIGNES AUX
PARENTS**

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT LA MISE EN SURETE

**DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE
DE LA SITUATION DE CRISE**

**RESTEZ OU REGAGNEZ
UN BATIMENT EN DUR**



Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens

**NE SORTEZ PAS
N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOTRE ENFANT**



Vous mettriez votre vie et la sienne en danger, vous gêneriez les déplacements des services de secours. Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.

NE TELEPHONEZ PAS

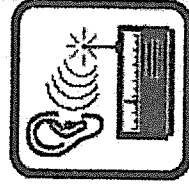
Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau pour les services de secours



Toutes les informations et le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur

France
Inter

Radio
locale



Prévoyez un poste récepteur à piles

Notez les fréquences

Recevez avec prudence les informations parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (par exemple, recueillies auprès d'autres personnes grâce à des téléphones portables)

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.